

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026095

avec 2 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/05/2026

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX ENTRE LE SDIS 31 ET AIRBUS POUR LE CIS TOULOUSE DELRIEU

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 22/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=095 Convention mise disposition titre gracieux SDIS 31 AIRBUS CIS TOULOUSE DELRIEU.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2 2026-095.pdf

2 - Annexe 1 2026-095.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260518-2026095-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/05/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du dix-huit mai à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 11 mai 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis

Étaient excusés : POUMIROL Emilienne

OBJET : Convention de mise à disposition à titre gracieux entre le SDIS 31 et AIRBUS pour le CIS TOULOUSE DELRIEU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

Vu le code civil ;

Considérant que :

- Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Toulouse Delrieu, sis 4 impasse Suzanne Lenglen à Toulouse, le SDIS 31 s'est rapproché de la société Airbus, propriétaire de la parcelle cadastrée section 829 AL 380, afin d'obtenir la mise à disposition de cette parcelle.
- Il s'agissait de permettre la réalisation d'équipements nécessaires au fonctionnement du centre de secours, notamment un parking et une aire d'entraînement de type CrossFit, lesquels ont été réalisés avec l'accord d'Airbus.

Afin de régulariser cette situation et d'en sécuriser les modalités juridiques, les parties ont convenu d'établir une convention de mise à disposition à titre gratuit.

ENTENDU le rapport de Madame Anne-Lise LEMAIRE,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer la convention et tous les documents relatifs à cette dernière.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.